



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Priorité africaine de la diplomatie économique de la France

Question écrite n° 5445

Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du commerce extérieur, de l'attractivité et des Français de l'étranger, sur la priorité africaine de la diplomatie économique de la France voulue dès 2017 par le Président de la République. Un quart de l'humanité vivra en Afrique à l'horizon 2050 et les besoins y sont nombreux tant dans les domaines de l'agroalimentaire et du numérique, de la ville durable où les entreprises françaises portent des solutions durables et à forte valeur ajoutée locale. Il s'agit là d'un chantier immense porté par le ministère en lien avec Bpifrance, Business France et toute la Team France Export. En la matière, les dispositifs et les réseaux sont nombreux. Dans son rapport d'avril 2019 au ministre de l'Europe et des affaires étrangères et au ministre de l'économie et des finances « Relancer la présence économique française en Afrique : l'urgence d'une ambition collective à long terme » M. Hervé Gaymard formulait plusieurs recommandations visant à améliorer les modalités d'action de ces dispositifs existants afin par exemple de « mener à l'horizon 2022 une évaluation de la mise en place du guichet unique en région et plus largement du nouvel état de l'écosystème français d'accompagnement français à l'internationalisation des entreprises » ou encore d'« étudier, chaque semestre, des plans de déplacements en région de la Team France Export, afin de faire davantage connaître tous les instruments publics de financement (y compris du groupe AFD) et en y associant les acteurs privés de l'accompagnement » ou enfin d'« organiser, chaque année et dans chaque région, une journée et un concours « Afrique », spécifiquement orientés vers les ETI et les PME déjà aguerries à l'export afin de sélectionner quelques entreprises dans chaque région pour un programme d'accompagnement de 12 à 36 mois ». Il souhaite donc connaître les recommandations du rapport Gaymard qui ont pu trouver un prolongement positif impulsé par le Gouvernement. Par ailleurs, dans son rapport remis en août 2019 au Premier ministre et au ministre de l'Europe et des affaires étrangères « Ouvrir nos territoires à la priorité africaine de la France du citoyen au Chef de l'État », M. le député insistait « sur l'enjeu de la mise en contact directe des entreprises et des entrepreneurs français avec les territoires africains vers lesquels ils s'adressent pour des raisons qui leur sont propres et différentes pour chacune : c'est donc sur ces territoires, ou dans l'aller-retour avec la France, qu'entrepreneurs et entreprises doivent pouvoir trouver des contacts, des ressources, des partenaires et, le cas échéant, un accompagnement ». Il lui demande de bien vouloir le renseigner sur ce qui peut être mis en œuvre en ce sens.

Texte de la réponse

La France est engagée dans la construction d'une nouvelle relation équilibrée, réciproque et responsable avec ses partenaires africains, consacrée par le Président de la République à Ouagadougou en novembre 2017. Cette ambition, réaffirmée par le Président de la République le 27 février, vise à faire de l'Afrique la priorité de notre diplomatie économique, pour renforcer nos investissements sur le continent et en garantir la qualité, par la co-construction de partenariats mutuellement bénéfiques, la réalisation d'investissements dans des infrastructures durables et l'exemplarité des entreprises en termes d'engagements RSE. Pour concrétiser ces nouvelles ambitions vis-à-vis du continent africain, la France peut compter sur les acteurs de la Team France Export en Afrique. Outre les douze implantations de Business France sur le continent, près de soixante-neuf

prestataires référencés privés accompagnent les entreprises françaises, qu'elles soient désireuses de se projeter sur un nouveau marché (quinze prestataires pour des services dits d'« amorçage ») ou qu'elles cherchent à s'implanter durablement dans le pays (54 prestataires de services dits d'« ancrage »).

L'accompagnement de nos entreprises en Afrique repose également sur le déploiement du programme de volontariat international en entreprise (VIE) : en février 2023, 589 VIE étaient en poste dans trente-sept pays africains pour le compte de 283 entreprises, avec un nombre de départs mensuels avoisinant le niveau d'avant la crise sanitaire. Depuis le lancement du dispositif en 2000, près de 9 500 jeunes talents ont effectué leur mission VIE en Afrique, principalement en Côte d'Ivoire, au Sénégal et à Madagascar. La création de la Team France Export en 2018 a permis d'instaurer au sein des régions des guichets uniques de l'export, chargés d'identifier les entreprises ayant un potentiel à l'export et de les préparer à aborder les marchés étrangers, leur offrant un nouveau service public de proximité. Depuis le 1er janvier 2019, 250 conseillers internationaux issus de Business France et des CCI ont formé des équipes conjointes sur l'ensemble du territoire national. Avec dix-huit conventions régionales signées (comprenant l'ensemble des régions métropolitaines, la Réunion, Mayotte, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane), la Team France Export est désormais un outil au service du développement économique des régions. Les actions de la Team France Export en Afrique ont permis d'accompagner près de 2 800 PME et ETI. À ces résultats s'ajoute l'organisation de soixante-seize événements de promotion des marchés du continent africain, dont Ambition Africa, tenu les 4 et 5 octobre derniers à Paris, ayant rassemblé plus de 1 500 participants dont 800 entreprises africaines issues de quarante-trois pays. Enfin, un programme « Accélérateur Afrique » a été lancé en 2021 pour fournir une aide sur mesure à des PME et ETI françaises sélectionnées, dans le développement de leur activité en Afrique subsaharienne. Déployé par BpiFrance, en partenariat avec la Team France Export, le programme a bénéficié à plus de quarante entreprises depuis sa création (24 entreprises en 2021, 19 entreprises en 2022) et devrait accueillir une troisième promotion à l'été 2023.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5445

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger

Ministère attributaire : Commerce extérieur, attractivité et Français de l'étranger

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 février 2023](#), page 1302

Réponse publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4427